

POLICIER DE SCÈNE DE CRIME



1902 ~ 2002

De la première identification dactyloscopique à l'ADN :

En 1902, Alphonse Bertillon, créateur du Service de l'Identité Judiciaire (IJ), réalisait la première identification d'un individu à partir d'empreintes digitales prélevées au cours d'une enquête criminelle. Des méthodes révolutionnaires qui ont donné naissance à la police scientifique et à des policiers d'un genre particulier. Ceux-ci sont spécialisés

dans la traque de l'invisible et du microscopique. Ils inspectent les lieux où se sont déroulés des crimes de sang ou des délits aux préjudices importants afin d'y découvrir les traces laissées par les malfaiteurs. Ce sont les techniciens de scène d'infraction, plus couramment appelés policiers de scène de crime.

Ils appartiennent au Service de l'IJ de la Direction de la Police Judiciaire (PJ) et sont affectés à l'une de ses 5 sections spécialisées : dactyloscopie, dactylotechnie, photo-plan, Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED) et vidéo. Ils assurent à tour de rôle une permanence qui se rend sur le terrain lorsque l'IJ est saisie par l'état-major de la PJ.

Active 24 heures sur 24, elle est systématiquement composée de trois policiers de scène de crime spécialisés dans chacun des domaines suivants : photographie, plan, dactylotechnie. « Leur rôle est de rechercher le maximum d'éléments utiles pour orienter les investigations, explique le commissaire divisionnaire Richard Marlet, chef de l'IJ. Dans le cas d'un crime, le fruit de leur travail sera remis au service enquêteur sous la forme d'un dossier technique incluant plan et photographies. Associer une trace et un individu marque souvent une avancée décisive dans une enquête, mais ne constitue pas non plus la solution miracle. Un indice n'est pas une preuve. »

Avec plus de 130 affaires par mois, la permanence de l'IJ effectue 4 à 5 sorties par jour. « Lorsque nous arrivons sur une scène de crime ou d'infraction, nous devons faire le maximum pour préserver les choses en l'état, confie le lieutenant Dominique Rougier, dactylotechnicien et membre de la permanence. Tâche d'autant plus difficile que de nombreuses personnes – témoins, secours... - sont souvent déjà passées sur les lieux et ont semé, sans même sans rendre compte, leurs propres traces. »

C'est pourquoi le travail s'effectue selon une procédure méthodique. Le photographe agit le premier en prenant des clichés allant de la vue générale jusqu'aux détails. Ensuite, le dactylotechnicien recherche et relève les traces papillaires en vue de comparaisons avec les empreintes digitales. Enfin, le dessinateur prend des cotes afin de repérer les prélèvements sur le plan qu'il réalisera. Dans chaque équipe de permanence, un policier de scène de crime possède la qualification lui permettant de pro-

céder aux prélèvements en vue d'analyses physiques, biologiques ou chimiques.

« Si la méthode et la rigueur sont primordiales dans ce travail, le flair compte également, continue le lieutenant Loïc Guynovarch, photographe. La recherche d'indices se fait en étroite concertation avec les fonctionnaires des services spécialisés – Brigades Centrales ou Divisions de Police Judiciaire – chargés de l'enquête. L'expérience de chacun est un atout indéniable. »

Grâce à la formation continue, l'IJ a su capitaliser un savoir-faire évoluant au rythme des innovations techniques. Ayant goûté à la spécialité, rares sont les policiers qui n'accomplissent pas une grande partie de leur carrière dans la police scientifique et technique. « L'importance prise dans les enquêtes par les nouvelles technologies – telles l'analyse ADN – fait qu'au-

jourd'hui le Service de l'Identité Judiciaire est de plus en plus demandé », conclut le lieutenant Françoise Loubière, spécialiste du plan. ■



Les prélèvements en vue d'analyses biologiques se font avec la plus grande minutie.

Gestionnaires de scène d'infraction : 30 NOUVEAUX QUALIFIÉS

Grâce au soutien du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police de Paris, le Service de l'IJ a organisé une formation à l'issue de laquelle trente de ses fonctionnaires ont reçu la qualification de gestionnaire de scène d'infraction. Il s'agit d'une habilitation leur permettant d'effectuer l'ensemble des prélèvements en vue d'analyses physiques, chimiques ou biologiques (de la recherche de traces d'ADN au moulage d'empreintes en passant par la balistique et les explosifs). Les ateliers pratiques et les mises en situation ont été assurés par des intervenants issus des trois laboratoires de la Préfecture de Police et de l'Institut Médico-Légal. Les formateurs du Centre National de Recherche, de Documentation et de Formation de la Sous-Direction de la Police

Scientifique et Technique du Ministère de l'Intérieur – organisme chargé au niveau national de la formation des hommes de la police scientifique – ont également contribué aux enseignements. « Selon le droit, rien n'impose cette qualification de gestionnaire de scène d'infraction, explique Richard Marlet. Mais sur le plan des résultats, nous devons avoir une exigence de qualité concernant l'exécution et la conservation des prélèvements, la preuve scientifique prenant de plus en plus d'importance lors du procès pénal. Plus ceux-ci seront soignés, plus l'analyse sera fiable. » Tant sur le plan des techniques nouvelles que sur celui du nombre de fonctionnaires formés, les dix ans à venir de la police scientifique semblent à présent assurés.